

DAUBEUF

LA CAMPAGNE

LE MOT DU MAIRE



Chères habitantes,
Chers habitants,

Les membres du conseil municipal et moi-même, sommes ravis de vous présenter la nouvelle édition de notre gazette municipale. Cette publication revêt une importance particulière, car elle reflète notre engagement envers la

transparence et la communication avec vous, les citoyens de notre commune.

Actuellement, nous sommes sur un projet passionnant : la création d'un sentier pédestre. Ce parcours, au-delà de vous offrir une expérience de plein air, contribuera à préserver et mettre en valeur notre patrimoine local. En explorant ce sentier, vous aurez l'opportunité de vous reconnecter avec la nature qui entoure nos espaces publics, tout en vous plongeant dans l'histoire riche et captivante de notre charmante commune.

L'une des clés de la réussite de ce projet réside dans notre collaboration avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), qui apporte un précieux soutien. Nous travaillons activement sur les dossiers de subventions nécessaires pour concrétiser cette initiative, et soyez assurés que nous vous tiendrons informés de son évolution. Votre enthousiasme et vos idées sont essentiels pour faire de ce sentier un véritable atout pour notre village.

Parallèlement à cela, nous ne négligeons pas d'autres aspects essentiels de notre commune. Nous examinons actuellement un projet visant à rénover notre logement communal. De plus, un espace de jeu dédié à nos jeunes est en cours d'étude, car nous tenons à créer un environnement propice à l'épanouissement de nos plus jeunes concitoyens.

Vous avez peut-être remarqué que des travaux de rénovation

ont été entrepris, le mur de la Mairie et la toiture. Ces améliorations visent à garantir la sécurité et la durabilité de nos infrastructures communales.

Abordons maintenant la question de l'église Notre-Dame, un élément central de notre patrimoine. Un diagnostic approfondi a été réalisé, révélant que le coût total des travaux s'élève à 1 164 000 € TTC, non compris l'installation du chantier, les assurances, les honoraires de maîtrise d'œuvre, les honoraires de coordonnateur SPS, et les frais de contrôle. Vous pouvez consulter ces détails sur le site internet de la commune. Dans le contexte économique actuel, notre priorité absolue est de ne pas augmenter vos impôts. Toutefois, soyez assurés que nous mettons tout en œuvre, avec le soutien de mon conseil municipal, pour rechercher des financements externes et trouver des solutions afin de couvrir la part restante des coûts pour notre commune.

En outre, je tiens à mettre en avant notre Conseil Municipal des Jeunes, une source de grande fierté pour moi en tant que Maire. Nous avons réussi à constituer une équipe de jeunes dynamiques et engagés, qui apportent un souffle nouveau à notre commune. Leurs idées et leur énergie sont précieuses, et ils participent activement à la construction de notre avenir commun.

En parcourant cette gazette, vous découvrirez également un aperçu des actions que nous avons entreprises en tant que municipalité au cours de la période précédente, ainsi que nos projets à venir. Nous sommes déterminés à œuvrer pour le bien-être de notre commune et à faire de notre village un endroit où il fait bon vivre.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Laurance Bussière
Le Maire et son conseil municipal

ESPACE FRANCE SERVICES

Une permanence de l'Espace France Services est proposée en mairie le jeudi de 9h à 12h, tous les quinze jours (hors vacances scolaires).

Ce service gratuit est mis en place par l'Etat avec la Communauté de communes du Pays du Neubourg.

Les principaux services proposés :

L'Assurance Maladie, la CAF, Pôle Emploi, Ministère de la Justice, Le Trésor Public,...

Les prochaines permanences sont :

- 9 et 23 novembre 2023
- 7 et 21 décembre 2023

En dehors de ces permanences, l'Espace France Services est ouvert tous les jours à l'Office de Tourisme au Neubourg.



Un verger des naissances

Le 28 mai 2022 s'est déroulée l'inauguration du verger qui avait été créé avec le 1^{er} conseil municipal des jeunes. À cette occasion, un arbre, identifié par le prénom de chacun, a été planté en l'honneur des enfants nés entre 2020 et 2022. Les enfants présents ont eu la fierté de choisir leur propre arbre. La prochaine plantation est prévue en novembre 2023.



11 novembre

Les membres du conseil municipal se sont réunis le 11 novembre 2022 avec le conseil municipal des jeunes et les habitants au monument aux morts pour marquer l'Armistice. Honorer cette commémoration en présence de jeunes est une grande fierté. Cela permet à chacun de rendre hommage à tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour la France pendant la Première Guerre mondiale, de 1914 à 1918. Merci à Pauline d'avoir prononcé le discours.



Visite du Père Noël

Comme le veut la tradition chaque année, en décembre 2022, le Père Noël a rendu visite aux enfants sages pour leur offrir un cadeau et des bonbons.

C'est toujours un moment agréable que de rencontrer les enfants du village, accompagnés de leurs parents, pendant cette période féerique de Noël.



Cohésion du conseil municipal des jeunes

Dans le but de créer une cohésion au sein du Conseil municipal des jeunes, un atelier crêpes a été mis en place en avril 2023.

Pendant la dégustation, un temps de travail a permis d'échanger sur les idées et projets de chacun. Ceci a permis de dégager des projets issus des propositions de chacun.



Fête des voisins

La Fête des Voisins 2023 a connu un franc succès, et les musiciens du groupe « La mauvaise herbe » ont parfaitement animé la soirée.

Les chansons françaises ont particulièrement séduit le public.



ÇA BOUGE À DAUBEUF

Visite du Préfet de l'Eure, Simon Babre

Le Préfet de l'Eure, Simon Babre et le Sous-Préfet, Philippe Fournier-Montgjeux, ont honoré en juin 2023, l'invitation du conseil municipal des jeunes pour présenter leurs fonctions. Ce moment s'est avéré à la fois instructif et marquant.

La commune a offert une valisette comprenant une écharpe tricolore, remise par les représentants de l'Etat.

Les membres du conseil municipal et leurs parents ont partagé un buffet offert par Aurélie et Arnaud, parents.



Fête de la musique

C'était une première pour le conseil municipal : la Fête de la Musique au verger. Un groupe de musiciens s'est installé pour animer cette soirée conviviale en juin 2023.

Un véritable succès, avec des gens ravis de se retrouver et de chanter.

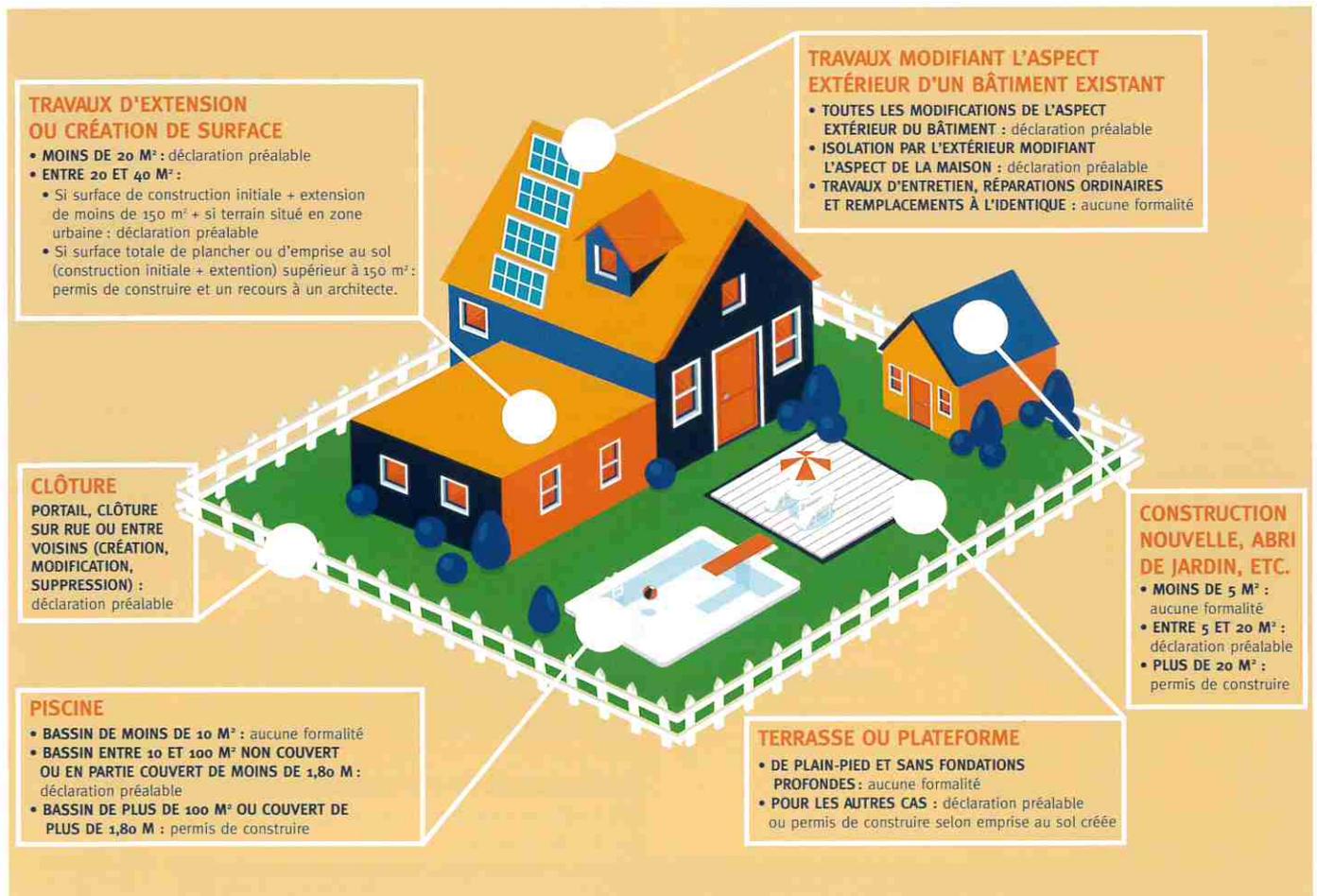
Grâce à l'entreprise de la commune, CreaByAurel, les participants ont pu savourer de délicieuses spécialités culinaires sur place.



URBANISME

Tous travaux modifiant l'aspect extérieur de votre habitation sont soumis à autorisation.

Les demandes d'urbanisme sont à déposer en Mairie et sont instruites par délégation par les services compétents.



Cimetière

Le Conseil municipal a décidé en 2023 d'engazonner le cimetière.

Il commence à se métamorphoser avec l'émergence d'une pelouse luxuriante. Dans le but d'embellir cet espace, des lavandes ont été plantées à l'entrée du cimetière, ainsi que quelques plantations aux abords de l'église.



Afin d'éviter d'endommager les pierres tombales lors de la tonte, la Commune n'accepte pas le gravillonnage des accotements de ces dernières. En cas de tassement du sol, il est recommandé d'ajouter de la terre pour rétablir la situation.



Déchetterie de Crosville La vieille

La déchetterie est gérée par la Communauté de communes du Pays du Neubourg.

Elle est accessible gratuitement aux particuliers sur présentation d'une carte de passage dont le formulaire est disponible en mairie ou auprès de la Communauté de communes du Pays du Neubourg.



Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi, vendredi : de 14h à 17h30.
- Mercredi et samedi : de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.

Règles de bon voisinage

Les horaires pour les nuisances sonores (bricolage, tontes,...) sont régulés par arrêté préfectoral ;

- Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h,
- Samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- Dimanche et jours fériés : tolérance de 10h à 12h.

Les dépôts sauvages sont interdits même auprès de la colonne à verre.

Tout brûlage de végétaux est strictement interdit, toute l'année, y compris dans le barbecue.



SÉCURITÉ

Stationnement interdit

Il est important de respecter le Code de la Route pour garantir la sécurité de tous les usagers de la route, y compris les piétons.

Le Code de la Route indique aux piétons qu'ils doivent utiliser le trottoir lorsqu'il existe. Le trottoir est interdit à la circulation de tous véhicules (y compris les deux-roues et, depuis 2019 les engins de déplacement individuels).

Merci de faire preuve de civisme en stationnant tous les véhicules de manière appropriée, en laissant les trottoirs libres pour les piétons.



CONTACTS PRATIQUES

Mairie

Téléphone : 09 62 03 74 53

mairie.daubeuf.la.campagne@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

- lundi de 14h à 18h30
- mercredi de 10h à 12h et 14h à 16h30

Ecole

SIVOS des villages · St Aubin d'Ecrosville · 02 32 34 46 23

Transports scolaires

SITS du Neubourg · 07 76 88 10 59

Communauté de communes du pays du Neubourg

Déchets, économie, social, assainissement, petite enfance,...
02 32 34 04 41